

Règlement des conditions d'éligibilité de l'aide à la pratique du vélo de la communauté d'agglomération de Bourges Plus

Modalités de l'aide :

Le taux d'aide est fixé à 50% du prix d'achat, le montant de la subvention varie selon le type de vélo ou de kit acheté comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Type de vélo	Taux d'aide maximum	Subvention pour un revenu fiscal de référence annuel par part < 30 508 € ou personne en situation de handicap	Prix maximum du matériel pris en charge	Achat obligatoire chez un vélociste de l'agglomération de Bourges
Vélo à Assistance Électrique (VAE)	50%	200 €	2 500€	OUI
Vélo Classique	50%	100 €	1 000€	OUI
Vélo Pliant	50%	200 €	1 500€	OUI
Vélo Cargo	50%	500 €	6 000€	OUI
Vélo adapté aux handicapés	50%	500 €	Pas de plafond	OUI
Kit électrification	50%	200 €	Pas de plafond	NON
Kit de transformation en vélo cargo	50%	500 €	Pas de plafond	NON
Kit adaptation pour transport de personnes souffrant de handicap	50%	500 €	Pas de plafond	NON

ATTENTION : Pour prétendre à la subvention l'utilisateur doit acquérir son vélo auprès d'un vélociste local. Pour les différents kits, il est également possible de les acheter chez un vendeur professionnel basé hors de l'agglomération.

L'utilisateur doit fournir la facture du vélo ou du kit pour être éligible à la subvention. La demande de subvention se fera via le formulaire de demande disponible en ligne sur le site de l'agglomération.

- Les vélos pourront être achetés neufs ou d'occasion chez des vendeurs professionnels basés sur le territoire de l'agglomération de Bourges (l'achat auprès d'un particulier ne pourra donc pas faire l'objet d'une aide).
- Les kits pourront être achetés neufs ou d'occasion chez des vendeurs professionnels basés sur ou hors du territoire de l'agglomération de Bourges (l'achat auprès d'un particulier ne pourra donc pas faire l'objet d'une aide).
- Les aides seront accordées au fur et à mesure des demandes, jusqu'à épuisement du budget alloué pour cette mesure.
- Seuls les habitants de l'agglomération de Bourges sont éligibles à l'aide à l'achat.
- Pour pouvoir bénéficier de l'aide, le demandeur devra justifier d'un Revenu Fiscal de Référence (RFR) annuel par part inférieur à 30 508 €,
- La subvention est limitée à 1 par personne physique dans la limite de 2 subventions maximum par foyer.
- Les personnes ayant bénéficié d'une aide à l'achat pour un vélo à assistance électrique de la Ville de Bourges ou d'une aide de Bourges Plus ne peuvent pas bénéficier d'une nouvelle aide avant 5 ans. L'aide étant nominative, si le foyer contient déjà un bénéficiaire de l'aide dans les 5 ans précédant la demande, un second membre du foyer peut faire une demande.
- Pour bénéficier de la subvention, l'utilisateur doit signer et dater ce règlement ainsi que le formulaire de demande de subvention lors de sa demande sur le site internet de l'agglomération.
- L'utilisateur doit fournir : une copie recto-verso de sa carte d'identité, son dernier avis d'imposition ou de non-imposition indiquant le revenu Fiscal de Référence, un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois, un RIB et une copie de la facture d'achat du vélo ou du kit ; la facture doit être nominative, datée et comporter l'adresse commerciale du vendeur, les simples tickets de caisse ne seront pas acceptés.
- Pour l'année 2023, seules seront acceptées les factures datées à partir du 1^{er} janvier 2023.
- Le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le matériel subventionné dans les 3 ans qui suivent son achat.

Lu et approuvé :

Date et signature du bénéficiaire de l'aide :



DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PRATIQUE DU VELO

En vertu de la délibération n°38 du Conseil Communautaire du 16 mars 2023

<i>Cadre réservé à l'administration</i>
N° de demande :
Instructeur :
Montant de la subvention :
N° et date de l'engagement :

FORMULAIRE DE DEMANDE

DEMANDEUR PROPRIETAIRE DU VÉLO

Nom : Prénom :
Adresse personnelle :
.....
Téléphone : E-mail :

DONNEES RELATIVES AU VÉLO

Modèle – Marque du vélo :
Type de vélo : Classique / Pliant / A assistance électrique / Cargo / Pour les personnes en situation d'handicap (entourer la mention utile)

Ou

Type de kit de transformation : A assistance électrique / Cargo / Pour les personnes en situation d'handicap (entourer la mention utile)

Date d'achat :
Prix d'achat :
Lieu d'achat :
Modèle – Marque du matériel :

Je certifie conformes tous les renseignements portés sur le présent formulaire :

A, le Signature :



DOCUMENTS À JOINDRE

- ☐ Le présent formulaire daté et signé
- ☐ Le règlement daté et signé
- ☐ Une copie recto-verso de votre carte d'identité
- ☐ Votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition indiquant le Revenu Fiscal de Référence
- ☐ Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture électricité, gaz, téléphone, eau...)
- ☐ Une copie de la facture d'achat du vélo
- ☐ Un RIB

Dossier complet à retourner à :

Communauté d'agglomération Bourges Plus – Service mobilité transports
23-31 boulevard Foch CS 20321
18023 BOURGES CEDEX – France

Ou par mail : aideachatvelo@agglo-bourgesplus.fr